

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

3 février 2016

Date d'affichage :

16 février 2016

L'AN deux mille seize, le 9 février 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL (à partir de la question n° 5), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, Mmes LARRIEU, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Laurent PAULET

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET jusqu'à la question n° 4

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160209-DELIB160226-DE
Date de télétransmission : 15/02/2016
Date de réception préfecture : 15/02/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2016**

QUESTION N° 26

OBJET : Conventions d'objectifs avec les associations

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 21 janvier 2016.

Question étudiée par la commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 22 janvier 2016.

Question étudiée par la commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 27 janvier 2016.

Les subventions aux associations et organismes partenaires de la Commune ou œuvrant dans un but d'intérêt général sont votées au budget.

A partir de 23 000 €, une convention d'objectifs est obligatoire.

Il est proposé d'étendre la conclusion de conventions d'objectifs à l'ensemble des partenariats avec les associations, dès 4 000 € de subventions annuelles.

Dans ce cadre, reposent sur des conventions inspirées du cadre national, les partenariats suivants pour 2016 :

- Direction de la Culture et de la Vie Associative :
 - Harmonie de Riom (9 200 €) ; Atelier Théâtral Riomois (5 910 €) ; Amicale Laique (6 500 €) ; Piano à Riom (16 000 €).
- Direction des Sports :
 - Club Athlétisme Loisirs Riom (7 947 €) / Archers Riomois (9 277 €) / AS Maréchat Basket (13 493 €) / Cercle des Nageurs Riomois (8 922 €) / Club RAPPEL (7 830 €) / Football-Club Riomois (16 929 €) / Hand Ball Club Riomois (8 606 €) / Riom Volley Ball (9 075 €) / Rugby-Club Riomois (21 315 €) / Société La Riomoise (5 902 €) / Tennis Club Riomois (14 132 €) / Vélo Club Riomois (5 286 €)
- Direction Education Jeunesse :
 - Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (6 000 €).
- Direction de l'Action Sociale :
 - Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Puy-de-Dôme (15 000 €).

COMMUNE DE RIOM

Une convention-type est annexée à la présente.

Ne sont pas concernés par cette délibération les partenariats pour lesquels des conventions d'objectifs sont déjà mises en place (ex. AARJ, Association des Centres Sociaux, le Champ des Notes...).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les conventions à intervenir,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 février 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL